



Amende pour circulation en ZTL

Par **nelly60**, le **15/04/2013** à **13:14**

Bonjour

je suis allée en Italie en mai 2012 avec une amie ; j'ai loué une voiture pour 5/6 jours ; je viens de recevoir (11 mois après) 2 "constat de violation des normes du code de la route" de la commune de Pise pour circulation en ZTL ; le problème est que nous ne savions pas qu'il y avait des Zones à Circulation Réglementée ; nous avons fait attention au stationnement et limitation de vitesse ; j'essaie d'appeler le numéro de téléphone indiqué sur le document : 0039-0050-0988626 mais la réponse est en italien (langue que je ne parle pas) ; sur les blogs de discussion beaucoup d'avis différents : il ne faut pas payer c'est une arnaque ou il faut payer car il y a des accords (France/Italie) pour communication des coordonnées bancaires (ou autres) et alors on peut voir la police française arrivée chez soi pour nous obliger à payer ; je ne sais plus quoi faire !! 242 € est une somme importante pour moi (2 x 121 €/amende)Que me conseillez vous ? Merci d'avance pour votre réponse